

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7414390401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7414390401>

Cette annonce a été mise en ligne le **9 juillet 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



*Etude de Maître Nicolas MELON, Notaire associé à
ANGERS (Maine-et Loire), 1 rue Desjardins*

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MELON , Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Nicolas MELON, Notaire à Angers», titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ANGERS (Maine et Loire), 1 rue Desjardins , le 3 juillet 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La raison d'être de la société est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et socio-patrimonial pour ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : EGILA 3.

Le siège social est fixé à : LES GARENNES SUR LOIRE

(49320), 3 rue Clos Grande Fontaine Saint Jean des Mauvrets.

La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) .

Les apports sont de MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants de la société sont :

- Monsieur Damien DORE, demeurant à LES GARENNES SUR LOIRE (49320), 3 rue Clos Grande Fontaine – Saint Jean des Mauvrets ;

- Madame Delphine JARRY, demeurant à BRISSAC LOIRE AUBANCE (49320), 633 Route d'Orgigné - Saint Saturnin sur Loire ;

- Monsieur Sébastien BARRE, demeurant à BRISSAC LOIRE AUBANCE (49320), 717 route d'Allençon ;

- Madame Caroline FOULFOIN, demeurant à CLERE-SUR-LAYON (49560), 9 rue Beaurepaire.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de ANGERS.

Pour avis

Le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex